

DÉPARTEMENT DES YVELINES
MAIRIE DU PECQEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE- SÉANCE DU 7 MAI 2026 -

L'an deux mille vingt-six,
Le sept mai à dix-sept heures,
Le Conseil d'Administration du Centre Communal
d'Action Sociale, légalement réuni au lieu ordinaire de
ses séances sous la Présidence de Madame Anne-
Laure de BROSSES.

Étaient présents :

Madame Anne-Laure de BROSSES
Madame Anne-Marie CHOLLET
Madame Denise JOURDRIN
Monsieur Pierrick FOURNIER
Madame Thérèse MORAINÉ
Monsieur Thierry SOUCHET
Madame Helga RHO
Monsieur Philippe CLOUS
Madame Amélie MALETRAS
Madame Marie-Josèphe MARIE
Madame Martine LABRE
Madame Véronique LE MASNE

Nombre de membres :

En exercice : 17
Présents : 12
Votants : 15

N° 2026-08 :

Election du Vice-Président délégué
du C.C.A.S.

Membres absents avec pouvoir :

Madame Karine de MATOS
(pouvoir à Madame Anne-Marie CHOLLET)
Monsieur Jacques LELUBRE
(pouvoir à Madame Denise JOURDRIN)
Madame Danièle RUFF
(pouvoir à Madame Helga RHO)

Membres absents sans pouvoir :

Monsieur Nicolas PÈRE
Monsieur Elhadji DIALLO

Madame Stéphanie LESPINAS, Responsable du
C.C.A.S. – Service Vie Sociale, est secrétaire de séance.

078-267801397-20260507-2026-08-DE
Date de télétransmission : 13/05/2026
Date de réception préfecture : 13/05/2026

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SÉANCE DU 7 MAI 2026**

N° 2026-08

Objet : Election du Vice-Président délégué du Centre Communal d'Action Sociale

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 dite « 3DS »,

Vu les articles L 123-6 et R 123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération N° 26-3-4 du 1^{er} avril 2026 du Conseil Municipal du Pecq, fixant le nombre d'administrateurs du Conseil d'Administration du C.C.A.S. et désignant les membres élus en son sein, auprès du C.C.A.S.,

Vu l'arrêté n° 2026-114 du 17 avril 2026 portant nomination des membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Ville,

Cet exposé entendu, le Conseil d'Administration, après délibération,

ELIT, à bulletin secret, le Vice-Président délégué du C.C.A.S.

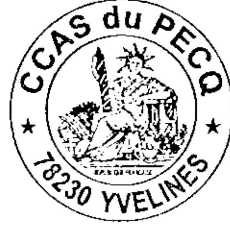
Résultats du vote à scrutin secret :

- Nombre de votants : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue fixée à : 15

Madame Karine de MATOS a obtenu 15 voix.

PROCLAME Madame Karine de MATOS élue Vice-Président délégué du C.C.A.S.

Fait et délibéré
Pour extrait conforme



La Présidente du C.C.A.S.,

Anne-Laure de BROSSES
Maire

Voies et délais de recours : La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité, auprès du Tribunal Administratif de Versailles. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
078-267801397-20260507-2026-08-DE
Date de télétransmission : 13/05/2026
Date de réception préfecture : 13/05/2026